EGLISE ET DROIT CANONIQUE DU XVIe SIECLE A VATICAN I

SOMMAIRE

Actualité du problème: des fins et caractéristiques du Droit canonique. Nécessité de l'élargir en vue d'une enquête historique.

1. Droit canonique et Droit comparé: recul géographique; amputations, du fait de la laïcisation progressive; débâcle du Droit économique.

2. Evolution du Droit canonique dans l'Eglise:

   A) Progrès de la juridiction pontificale: au concile du Latran, au concile de Trente, par le jeu des concordats et des nonciatures, par l'oeuvre des Congrégations: l'exemple du droit missionnaire.

   B) Affaiblissement juridique de l'épiscopat: les objectifs pastoraux du concile de Trente; les limitations apportées à l'exercice de la juridiction épiscopale. Les visites pastorales; les dispenses. Le renouveau du clergé et des paroisses; l'essor des congrégations religieuses;

3. Ecclésiologie et Droit canonique.

   Prédominance de la définition de Bellarmin: l'insistance apportée à souligner l'aspect hiérarchique de l'Eglise; elle n'est cependant pas exclusive: l'exemple du Cardinal d'Annibale.

   A) L'Eglise comprise comme institution salvifique: son origine divine; ses fins spirituelles; la loi divine positive, le Christ législateur. Trois exemples caractéristiques: Saunders, P. Marchant, Laurent Brancati. La priorité donnée aux questions de droit constitutionnel: Barbosa, Fagnan, Wagnerek, G. Tellez.

   B) La conception communautaire de l'Eglise, contaminée par les tendances gallicanes ou fébroniennes. La notion de Corps mystique suspectée.

   C) La notion de l'Eglise société parfaite, clef de voûte des traités de Droit public ecclésiastique. Origine philosophique de cette notion; ses avantages et ses limites. Le monisme politico-religieux de l'Ancien Régime. Les assauts du libéralisme et du laïcisme au XIXe siècle.

Conclusion: bilan et perspectives.

Depuis une vingtaine d'années, le problème des fins et des caractéristiques du Droit canonique est à l'ordre du jour et il y a tout lieu de se féliciter de l'intérêt porté à ces questions par juristes (Pio Fedele, P. A. d'Avack, O. Giacchi, P. Ciprotti, etc.) et canonistes (L. de Echeverria, P. Robleda, R. Bidagor, P. Lombardia, M. Useros, J. de Salazar, J. Hervada, entre autres). Les études consécrées à ce thème ont suscité partout le plus vif intérêt, d'au-

Universidad Pontificia de Salamanca